



Direction Générale des
Services du Département
Direction de la Culture

Service spectacle vivant et enseignements

Affaire suivie par : Bernadette Legrenzi
Poste: 70 54

2011-CG-3-3211

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 8 juillet 2011

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE AU CENTRE DE MUSIQUE BAROQUE DE VERSAILLES DÉLÉGATION À LA COMMISSION PERMANENTE

Politique sectorielle	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	
Secteur d'intervention	Culture	
Programme	Evènements ou structures d'envergure départementale	
Données financières	CP 2011 EPF	CP 2011 EPI
Montant actualisé :	536 972 €	20 000 €
Montant déjà engagé :	39 000 €	0 €
Montant disponible :	497 972 €	20 000 €
Montant réservé pour ce rapport :	205 806 €	20 000 €

Depuis 1989, le Conseil général soutient régulièrement le Centre de Musique Baroque de Versailles (C.M.B.V.).

Cette institution de renommée internationale a pour mission de retrouver, restaurer, éditer et diffuser le patrimoine musical français des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles. Elle articule ainsi ses activités principalement autour de la recherche, de l'édition, de la formation et de la programmation de concerts.

A partir de l'année 2011, il faut noter la réorientation de ses actions de production et de diffusion de concerts et de spectacles.

En effet, en accord avec le Ministère de la Culture et de la Communication (Direction générale de la création artistique) et l'Etablissement public du musée et du domaine national de Versailles, le C.M.B.V. n'organisera plus directement de saison musicale au Château de Versailles ; il conservera cependant un lien privilégié avec le Château en coproduisant certains concerts avec sa filiale « Château de Versailles Spectacle ».

Ceci lui permettra de rééquilibrer ses activités en approfondissant les pôles *Formation* et *Recherche* et de redéployer auprès de partenaires diversifiés, son action de production et de diffusion : il souhaite s'affirmer ainsi comme structure pilote et fédératrice de valorisation du patrimoine musical, tant sur le plan départemental que national et international.

Pour l'année 2011, le budget prévisionnel du Centre de Musique Baroque de Versailles s'élève à **4 377 587 €** contre un budget réalisé 2010 d'un montant de 6 331 187 €. Cette baisse est attribuée à la diminution des valorisations des espaces du Château de Versailles pour la programmation des concerts.

En 2008, 2009 et 2010, la participation du Département avait été proposée à hauteur de 225 806 €, soit 20 000 € supplémentaires par rapport aux années précédentes, afin de soutenir cette institution et de l'accompagner dans la résorption d'un déficit résultant d'un manque substantiel de recettes à l'occasion de la célébration de son 20ème anniversaire.

Compte tenu d'importants investissements liés chaque année à la création des décors de toiles peintes selon les techniques des XVIIème et XVIIIème siècles (*Les Petits Riens* de Mozart en 2006, *Cadmus et Hermione* de Lully en 2008, *l'Amant jaloux* de Grétry en 2009, *Don Juan* de Gluck en 2010 et *Amadis de Gaule* de Jean-Christophe Bach pour un coût total de 150 000 € en 2011), il vous est proposé d'accompagner le C.M.B.V. à ce titre, en réorientant cette subvention supplémentaire sur des crédits d'investissement. Le montant de la subvention en investissement s'élèverait ainsi à **20 000 €**

Quant au fonctionnement, le Centre continuerait à être soutenu à hauteur de **205 806 €** (soit un retour aux années précédant le déficit) se répartissant comme suit :

- **99 958 €** pour le *Pôle Formation-Maîtrise* recoupant le fonctionnement de l'école maïtrisienne du C.M.B.V., qui est à la fois une structure pédagogique formant au chant choral des enfants et des adultes, et un outil de diffusion, grâce au chœur des Pages et des Chantres.
En 2010, plus de 125 enfants et 17 étudiants adultes ont bénéficié de ces formations de prestige ; 23 diffusions ont été proposées dans le cadre des Jeudis Musicaux de la Chapelle royale, en plus des 16 concerts pédagogiques et des 18 grands concerts ;
- **53 358 €** pour soutenir le *Pôle Recherche-U.M.R.* qui a pour mission d'accueillir des chercheurs salariés ou extérieurs travaillant sur le répertoire des XVIIème et XVIIIème siècles. Les travaux donnent lieu à des participations à des colloques et des parutions dans la base de données Philidor. Toute cette action nourrit les programmes de concerts donnés dans les Yvelines, en France et à l'étranger.
En recherche fondamentale, sur la période 2009-2012, de nouvelles orientations ont été intégrées aux objectifs de recherche, dont notamment : « *Les musiciens français à Rome au XVIIème siècle* » et « *La création des musiques d'Eglise en France aux XVIIème et XVIIIème siècles* ». Par ailleurs, une nouvelle publication numérique est parue en 2010, donnant lieu à plusieurs présentations publiques. Enfin, deux bases de données ont été conçues ; une troisième est en cours d'achèvement ;
- **30 490 €** au titre des activités d'Editions de livres, d'Editions critiques et d'Editions pratiques consacrées à la musique française des XVIIème et XVIIIème siècles, permettant de faire connaître et jouer en France et à l'étranger ces musiques retrouvées et restaurées par le Centre. Les Editions critiques et pratiques sont intégrées aux pôles *Artistique* et de *Recherche*.
En 2010, on peut noter la production de quatre nouveaux livres (dont deux livres-programmes) et de trois nouveaux volumes d'Editions critiques ; s'agissant des Editions pratiques, quatre axes de travail ont été dégagés, répondant à des considérations patrimoniales, artistiques, et pédagogiques. Dans ce cadre ont été produites treize partitions ;
- **22 000 €** pour soutenir le *Pôle Artistique* qui prévoit la programmation et la production de concerts et spectacles au Château de Versailles et sur d'autres lieux de diffusion en Yvelines, en France et à l'étranger ; ce pôle contient également le volet pratique de la base de données ainsi que la bibliothèque Sébastien de Brossard. Cette activité de programmation constitue la vitrine nationale et internationale de l'ensemble des actions du Centre en matière de recherche, d'édition et de formation. Y participent les meilleures formations musicales du renouveau baroque, ainsi que la Maîtrise *Les Pages et les Chantres* du C.M.B.V.
En 2010, l'automne musical a connu un taux de remplissage de 64 %.

Conformément à la délibération du 17 décembre 2010 portant adoption du budget primitif 2011, il sera procédé au versement :

- d'un acompte de 80 % de la subvention de fonctionnement, à la notification de la convention conclue avec le C.M.B.V. ;
- d'un acompte de 50 % de la subvention d'investissement, dès la réalisation de 50 % des dépenses subventionnées.

S'agissant du solde (20 %) de la subvention de fonctionnement, je propose que son versement ait lieu en fin d'exercice budgétaire 2011, afin d'éviter au C.M.B.V. toute difficulté de trésorerie.

En effet, le bilan d'activité ainsi que les justificatifs financiers requis par délibération, pour le règlement du solde d'une subvention supérieure à 23 000 €, ne pourront être produits qu'au cours du premier semestre 2012, une fois les comptes 2011 clôturés. Or, la structure n'est pas en capacité de reporter sur son budget de 2012, la perception du solde (soit plus de 41 000 €) de la subvention attribuée pour soutenir l'activité 2011.

Bien entendu, le bilan et les justificatifs de 2011 seront utiles à l'examen de la demande de subvention qui sera déposée en 2012, un écrêtement étant toujours possible.

Je vous propose en conséquence d'adopter cette modalité et de confirmer la délégation d'attribution à la Commission permanente, renouvelée le 31 mars dernier, concernant les subventions destinées au Centre de Musique Baroque de Versailles.

En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :